



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 4 février 2019, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

« 1^{er} projet de règlement numéro 70 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur l'ajout d'usage dans la zone H13 ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 11 mars 2019 à 19 h 30, à la salle des délibérations située au 362, rue Principale à Daveluyville.
3. L'objet de cette assemblée est de recevoir les commentaires de la population concernant les modifications apportées au règlement no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault permettant l'usage 6411 « Service de réparation d'automobile (garage) ne comprenant pas de pompes à essence » et 6415 « Service de remplacement de pièces et d'accessoire d'automobiles : cette rubrique comprend, entre autres, le remplacement ou la pose d'amortisseurs, de pneus, de silencieux, de toits ouvrants » dans la zone H13;
4. Ces projets peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362, rue Principale, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca;

Donné à Daveluyville, ce 5 février 2019.

Pauline Vrain
Greffière